

## DELIBERATION CAC001-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 22 mars 2018.

**Objet de la délibération** Procès-verbal du Conseil académique du 20 septembre 2017

**Le conseil académique réuni le 28 mars 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du Conseil Académique du 20 septembre 2017 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à la majorité avec 38 voix pour et 10 abstentions.

Fait à Angers, le 30 mars 2018

**Christian ROBLÉDO**  
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 avril 2018**



# Procès-verbal

## Conseil académique

### du 20 septembre 2017

Adopté par le conseil  
académique du 28.03.2018

Procès-verbal du conseil académique du 20 septembre 2017

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 20 septembre 2017 à 9h30 à la salle du conseil, Présidence de l'université, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Absent
ANGOT Christophe	Absent
ARAB Chadia	Présente
AUGEREAU Laëtitia	Présente
BALLUS Kenny Suppléante : GABILLARD Nina	Absent
BARBE Valérie	Présente
BENETEAU Eric	Excusé, procuration à CHUREAU Véronique
BENOIT Jean-Pierre	Excusé, procuration à GIMEL Jean-Christophe
BERAUD Etienne Suppléant : FDILI Otman	Absent
BERNIER Monique	Présente
BOUCHERON Sonia	Présente
BURON-MOUSSEAU Sophie	Absente
CAILLEAU Thierry	Présent
CALENDA Alphonse	Absent
CAMUS Sandra	Absent
CANEVET David	Excusé, procuration à HELESBEUX Jean-Jacques
CHAMPIN Tristan Suppléante : CRESPIN Lucille	Présent
CHAPPEY Alexandre Suppléante : ROBERT Cynthia	Absent
CHUREAU Véronique	Présente
COTTIER Claire Suppléant : GARNIER Arnaud	Absente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Clarisse	Absente
DENECHERE Yves	Excusé, procuration à MATHIEU Elisabeth
DESMEDT Marianne	Présent
DUBOSQ Nicolas Suppléant : BOURGEOLAIS Théophile	Absent
DUTHOIT Paul-Louis Suppléante : PAIRIGOUAS Océane	Absent
EMOND Hervé	Excusé, procuration à INGREMEAU Françoise
FLEURANT Cyril	Présent
FORTIER Jonathan Suppléante : MAUGER Claire	Présent
FOUCHER Fabrice	Excusé, procuration à SIMONEAU Philippe
FOUCHET Florian	Présent
GAUMER Nathalie	Présente
GERAULT Laurent Suppléant : BRANCOUR Roch	Absent
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GUERINEAU Emma Suppléante : TOFFALETTI Marie-Charlotte	Absente
GUILMEAU Alexandre Suppléante : CHENIER Aline	Absent
HARDY Zoé Suppléant : METTENDORF Loïc	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
INGREMEAU Françoise	Présente

JUSSIEN Christelle	Excusé, procuration à SIMONEAU Philippe
KEMPF Marie	Absente
KIKER Safia Suppléante : TARDIF Constance	Absente
LACROIX Florence Suppléante : CHAUVIGNE Céline	Excusée, procuration à BARBE Valérie
LAHEURTE Cyrille	Absente
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Présente
LEMAIRE Félicien	Excusé, procuration à DANIEL Christophe
LEMENAND Thierry	Excusé, procuration à ARAB Chadia
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, procuration à ALLAIN Philippe
LIBOUBAN Hélène	Présente
MALLET Sabine	Présente
MARTIN Kevin Suppléante : LE MOIGNE Marie-Anne	Absent
MATHIEU Elisabeth	Présente
MERCIER Thibault Suppléante : LECLERCQ Marine	Présent
MOISY Laurence	Excusée, procuration à VIOLIER Philippe
NEAU Alice Suppléant : BIRIERE Olivier	Absente
PARIS Anaïs Suppléante : CALLET Estelle	Absente
PELOILLE Manuelle	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Absente
PIERRE Eric	Présent
PROCACCIO Vincent	Absent
QUITTE Bérangère Suppléant : HUMEAU Lucas	Absente
REEVES Joseph Suppléant : MOUATE Olivier	Absent
RICHOMME Pascal	Excusé, procuration à SALLE Marc
ROUSSEAU Audrey	Absente
RULENCE David	Excusé, procuration à MALLET Sabine
SACHOT Adrien Suppléant : DESTERMES Théodore	Absent
SALLE Marc	Présent
SAUBION Frédéric	Excusé, procuration à LERICHE Philippe
SIMONEAU Philippe	Présent
SEJOURNE Bruno	Présent
STEVENS Charles Suppléante : PIRAUX Louise	Absent
TAIBI Aude Nuscia	Présente
TRAVERS Muriel	Absente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Excusée, procuration à LEDUC-LEBRETON Nathalie
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent
VOSTRIKOVA-JACOB Lioudmila	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

A l'ouverture de la séance du 20 septembre 2017, 50 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 34 membres présents, 16 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier HUISMAN - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

--	--

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule Institutionnelle

♦ **Ordre du jour**

1. Informations ..... 4
2. Campagne d'emploi des enseignants.es et enseignants.es-chercheurs.es 2018 ..... 6
3. Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018 ..... 8

♦ **Annexes : dossiers de séance**

Diaporama

M. ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 9H30.

Avant d'aborder les informations générales et les points à l'ordre du jour du Conseil académique, M. ROBLÉDO souhaite s'arrêter un instant sur des mauvaises nouvelles qui lui sont parvenues au cours du week-end : la disparition de deux anciens collègues, Monsieur Jean-Baptiste HUMEAU et Madame Samira BOULOUAN.

Jean-Baptiste HUMEAU a été très investi dans l'université et dans ses instances. Professeur de géographie, il a été directeur de l'école doctorale d'Angers. Il a également été très impliqué dans la vie économique du territoire. Samira BOULOUAN, quant à elle, faisait partie de la Direction des Relations Internationales. Avant de partir à Nantes, elle s'est notamment occupée du Bureau d'Accueil des Chercheurs Etrangers (BACE). Considérant qu'il n'y a pas de hiérarchie dans la tristesse, aussi, pour ces deux personnes, M. ROBLÉDO a invité les membres présents à se lever et à observer une minute de silence.

## **Informations**

### **L'Université Bretagne Loire (UBL)**

M. ROBLÉDO explique que le lundi 18 septembre s'est tenu le conseil des membres de l'UBL, au cours duquel le conseil devait se positionner sur le contrat de site proposé par la COMUE. Pour qu'il soit examiné dans les instances de l'UBL (Comité Technique, Conseil académique et Conseil d'Administration), il devait être approuvé à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à ce conseil des membres. Il y avait 24 membres présents ou représentés, la majorité des deux tiers était à 16 et le projet a recueilli 15 votes pour. Le contrat de site n'a pas été approuvé et ne pourra donc pas être présenté dans les différentes instances tel que cela été prévu, notamment au Conseil d'Administration de l'UBL programmé le 03 octobre 2017.

M. ROBLÉDO rappelle le contexte ayant conduit à ce vote : la volonté des six établissements Rennais de constituer un regroupement sur la plaque Rennaise (Université Rennes 1, Université Rennes 2, Institut National des Sciences Appliquées, Institut d'Etudes Politiques, Ecole supérieure de Chimie et Ecole Normale Supérieure). Ces établissements estiment que le regroupement qu'ils vont mettre en place est incompatible avec l'UBL, quelles que soient les évolutions de la loi sur le regroupement d'établissements. En d'autres termes, ces établissements ne souhaitent pas avoir une instance de coordination pour leur politique académique et scientifique qui soit au-dessus de la coordination qu'ils veulent mettre en place.

M. ROBLÉDO insiste sur le fait que ce n'est pas un signal enthousiasmant puisque cela bloque le déploiement de l'UBL, avec un certain nombre d'inconnues. S'il n'y a pas de contrat de site de la COMUE, nous ne savons pas, par exemple, quel sort sera réservé aux volets spécifiques de tous les établissements qui en font partie, puisque ceux-ci devaient s'intégrer dans le contrat de site.

M. ROBLÉDO constate que la dynamique de la COMUE est aujourd'hui fortement compromise. Si l'UBL devait s'arrêter -il n'y a rien d'acté -, la date butoir serait probablement début voire courant 2019. Aujourd'hui il n'y a pas de projet alternatif, c'est-à-dire une configuration hors les six établissements rennais.

M. ROBLÉDO rappelle que, même si la loi de 2013 évolue, il faudra que les établissements dépendants du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) fassent partie d'un espace de coordination sur un site, académique ou inter académique. Par conséquent, il faut réfléchir à un espace de coordination dans lequel l'Université d'Angers pourrait se positionner. Depuis plus d'un an, un travail sur un rapprochement est en cours avec l'Université du Mans. La forme n'est pas encore définie mais l'esprit repose sur un espace de coordination pour un certain nombre de sujets.

M. ROBLÉDO explique que ce travail se poursuit, s'accélère même, puisque la mise en place du projet de rapprochement devra sans doute se faire plus rapidement que prévu, compte tenu de ce qui se passe au sein de l'UBL. Il faudra, dans tous les cas, être en mesure de présenter un projet avant la rédaction du prochain contrat quinquennal.

Il informe que le Président de l'Université de Brest, le Président de l'Université du Mans et lui-même, Président de l'Université d'Angers, ont été reçus par M. Philippe BAPTISTE, Directeur de cabinet de la Ministre, pour lui faire part de leur inquiétude sur l'évolution de l'UBL. L'analyse faite par le Ministère, sur la volonté d'un rapprochement et d'une coordination sur la plaque Rennaise, est que ce projet est

pertinent. Le ministère est conscient que cela peut être orthogonal au développement de l'UBL. Il souhaite que les établissements (hors plaque Rennaise) formulent des propositions.

Dans ce sens, un nouveau rendez-vous est programmé le 11 octobre 2017 entre Le Mans Université, l'Université d'Angers et Philippe BAPTISTE, pour présenter le projet de rapprochement existant entre les deux établissements. L'objectif est de pouvoir discuter avec le Ministère sur la suite qu'il souhaite donner à l'UBL mais également sur sa perception du projet de rapprochement de ces deux universités.

M. ROBLÉDO rappelle que le Ministère a été interrogé sur la formation doctorale et les écoles doctorales, mises en place à partir de septembre. Selon le Ministère, il n'y a pas de problème puisque les écoles doctorales sont co-accréditées entre les établissements pour la durée du contrat. L'inquiétude réside dans le fait que l'École des Docteurs est un projet porté uniquement par l'UBL, qui ne pourra persister que si l'UBL fonctionne. Aujourd'hui, les retours, faits par le directeur de l'école doctorale STT, font état d'un certain manque de « motivation » de la part des collègues des autres sites, pour réfléchir aux formations proposées et aux modalités de la mutualisation au sein de l'École Doctorale tel que cela était envisagé. Une interrogation sur le devenir de l'UBL, à long terme, persiste. De fait, à l'horizon 2019, l'UBL telle que nous la connaissons sera revue, notamment avec la sortie des établissements rennais de la COMUE.

M. ROBLÉDO précise qu'une sortie d'un ou de plusieurs membres n'entraîne pas la dissolution de la COMUE, puisqu'il n'y a pas de taille minimale requise. Cependant, cela réinterroge le projet initial puisque les universités de Rennes sont des membres fondateurs de poids de cette COMUE. Dans ce sens, le projet et les ambitions doivent être revus.

M. ROBLÉDO poursuit en rappelant que l'Université d'Angers reste concentrée sur le projet de regroupement avec Le Mans Université qui, de fait, s'organise sur un territoire donné. La porte n'est pas fermée à d'autres types de collaborations. Il ne s'agit pas d'un repli sur soi. Des discussions ont eu lieu avec le Président de l'Université de Nantes pour connaître sa réaction, compte tenu de la probabilité de l'arrêt de l'UBL. Il en ressort que l'Université de Nantes se trouve, elle aussi, dans une situation politique et stratégique compliquée. L'école centrale de Nantes, en juillet, a refusé de signer la convention qui lui aurait permis d'être intégrée dans le projet de future université nantaise. Actuellement, cela bloque le processus. Les orientations stratégiques de la Nouvelle Université à Nantes n'incluaient pas l'Université d'Angers ni Le Mans Université. Si l'UBL disparaît la question du positionnement de l'Université de Nantes ou de la Nouvelle Université à Nantes se posera.

### **Soutien du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**

M. ROBLÉDO explique que le CERHIO a été reconfiguré en FRE de fermeture. Le CNRS soutient maintenant le nouveau laboratoire TEMOS en FRE d'ouverture. Il s'agit d'un signal positif. Un autre signal positif du CNRS concerne les projets de l'Université d'Angers : Trois projets d'École Universitaire de Recherche (EUR) ont été déposés, pour lesquels l'Université d'Angers avait sollicité le soutien du CNRS. Le projet en lien avec le tourisme va finalement être soutenu par le CNRS, avec un engagement financier modéré (deux personnels travaillant à l'ESO peuvent être rattachés au projet sur le tourisme). Le fait que le CNRS apporte son soutien permettra au CGI d'examiner le dossier.

M. ROBLÉDO félicite l'ensemble des personnes ayant agi sur ces dossiers, le travail de constitution et de structuration ayant été assez lourd.

### **Autres informations**

M. ROBLÉDO a nommé Daniel SCHAUB « référent intégrité scientifique ».

M. ROBLÉDO a nommé Samuel DELEPINE comme « chargé de missions contre le racisme et l'antisémitisme ».

M. ROBLÉDO annonce que Dominique CHABASSE est le prochain directeur du SUMPSS en remplacement de Jean-Bernard GARRE.

M. ROBLÉDO indique que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'Université d'Angers accueille un nouvel agent comptable en la personne d'Olivier AGNELY, qui était auparavant agent comptable de l'université de La Rochelle.

M. ROBLÉDO informe également les usagers que des élections pour renouveler leurs sièges aux conseils

centraux seront organisées le 30 janvier 2018. L'arrêté d'organisation est en cours de signature. Il précisera toutes les modalités à respecter.

Philippe ALLAIN demande des indications sur les positions et implications à avoir au sein des départements de recherche UBL.

M. ROBLÉDO répond qu'il faut faire tourner les structures existantes aujourd'hui, en tout cas pour les écoles doctorales. Mais s'il n'y a pas d'implication des autres collègues, l'Université d'Angers agira par mimétisme. Il rappelle que pour les écoles doctorales accréditées, il est nécessaire d'avancer.

Pour les départements, la volonté d'une dynamique de recherche existe mais s'il n'y a personne autour de la table, cela s'avère compliqué à mettre en œuvre.

Lioudmila VOSTRIKOVA-JACOB demande s'il est possible de regrouper sur un même site académique l'université et l'école doctorale.

M. ROBLÉDO répond que selon le message de la Ministre, tout est possible mais tout ne sera pas autorisé. Au sens de la Loi, il n'est pas possible d'avoir un espace de coordination uniquement sur Angers.

Jean-Christophe GIMEL demande si le montant de la cotisation UBL restera le même s'il n'y a plus de service derrière celle-ci.

M. ROBLÉDO répond que s'il n'y a pas de service rendu, le niveau de la cotisation sera interrogé. Un bilan a été fait par l'Université d'Angers sur le montant de la cotisation par rapport au rendu de l'UBL. Aujourd'hui, la cotisation est de 116 000 euros ; 168 000 euros ont été « récupérés » dans le cadre des financements post-docs. Au-delà de la cotisation, il y a donc des appels à projets qui nous permettent de bénéficier du soutien de l'UBL.

### **1. Campagne d'emplois des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s 2018**

M. ROBLÉDO présente les principes généraux ayant conduit cette campagne d'emplois :

- Pour les enseignants et enseignants chercheurs, il ne devait pas y avoir de perte de potentiel par rapport à ce que nous avons aujourd'hui.
- Il n'y a pas de gel de postes dans cette campagne d'emplois.
- Il n'y a pas de création d'emploi, puisque pour l'instant nous ne connaissons pas le montant de la dotation pour charge de service public allouée par le Ministère. Néanmoins, nous savons qu'elle va augmenter mais nous sommes dans l'inconnu concernant le montant de la répartition de cette augmentation. De fait, nous ne savons pas comment l'enveloppe de 700 millions d'euros supplémentaires évoqués par la Ministre va être répartie entre les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur. Dans cette enveloppe, il y a déjà 20 millions d'euros de soutien aux laboratoires et une augmentation de 5% des crédits pour l'ANR.

Cette campagne d'emplois s'inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui sera signé avec les composantes et services en début d'année prochaine, dans lequel des repyramidages, des réaffectations ou des créations de postes pourront être discutés.

M. ROBLÉDO précise que 77 postes vont être ouverts au concours de la campagne 2018, répartis de la manière suivante :

- 45 postes de Professeurs (PR) ou de Maitres de Conférences (MCF) ;
- 19 postes d'Attachés Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) ;
- 13 postes de Professeurs associés à temps partiel (PAST).

Cf. Listes en annexes.

M. ROBLÉDO ajoute que sur les postes de PR, 6 seront publiés au même niveau, 7 le seront en ATER.

Il rappelle que tout poste qui se libère au cours de l'année pour départ à la retraite est mis automatiquement en ATER pour un an. Dans les autres cas, la décision de mettre un poste en ATER est prise en concertation avec les composantes. Il peut également être prévu que le poste soit proposé pour

une promotion interne. Dans l'attente du concours, le poste est « réservé » en ATER. 9 postes sont sur la même section CNU et 4 sont sur un redéploiement dans la même composante.

M. ROBLÉDO explique que pour les postes de MCF, il y a 14 postes au même niveau, 16 postes en ATER et là aussi des situations contrastées. Par exemple, dans le cadre de l'expérimentation PluriPass, 8 postes avaient été créés en ATER. Ces postes restent en ATER au cours de l'expérimentation. Dans un an, à la fin de l'expérimentation, l'université verra si ces postes sont conservés en ATER ou revus en MCF voire peut-être en PR.

M. ROBLÉDO poursuit en précisant que le poste de MCF en Contrat à Durée Déterminée (CDD) est également un poste PluriPass sur lequel avait été recruté, il y a deux ans, un ATER. Aujourd'hui cette personne ne peut plus être recrutée comme ATER mais la composante souhaite garder ce candidat. Cette personne désire rester et la seule façon de la conserver sur son affectation est de la recruter en CDD.

M. ROBLÉDO explique qu'un poste de MCF est à nouveau demandé en PAST temps plein.

Ensuite, il précise qu'il y a 19 postes d'ATER – contre 23 l'an passé -, et 13 postes de PAST.

Globalement, pour les enseignants chercheurs, cela fait 3 réfrigérations (nouvelles), 19 maintiens de réfrigération (postes de titulaires qui restent occupés par des ATER).

M. ROBLÉDO explique que pour les personnels du second degré, il n'existe pas de règle quant à la mise en ATER lorsqu'un poste se libère pour un départ à la retraite. Dans la campagne d'emplois, il y a 6 postes de second degré (pour les profils, se référer aux annexes).

Il signale un changement de profil pour un poste à l'IUT et un poste de professeur agrégé (PRAG) conservé en CDD, là aussi pour garder la personne qui est actuellement en poste et qui n'a pas encore passé l'agrégation ou le CAPES. Ensuite il y a trois vrais repyramidages de MCF en PR et un « échange de poste » entre l'IUT et la faculté des sciences : un poste de MCF libéré à l'IUT par un collègue rejoignant la faculté des sciences a été transformé en un poste de PRAG.

M. ROBLÉDO informe des résultats du vote de cette campagne d'emplois au Comité Technique (CT). Elle a été adoptée avec 10 voix pour sur 10 votants.

Jean-Christophe GIMEL s'interroge sur le mail envoyé par Alphonse CALENDIA à tous les membres. Il s'agit d'une alerte sur le poste 1253 et sur son profil recherche jugé orthogonal au projet d'enseignement (initialement la microbiologie). Le projet de recherche, quant à lui, porte sur la bio-informatique. La personne recrutée en ATER a un profil axé sur la microbiologie et non sur la bio-informatique. L'interrogation porte sur le recrutement : après un an d'ATER la personne recrutée ne pourra probablement pas postuler sur le profil de recherche du poste. Monsieur GIMEL souhaite avoir des explications sur cette divergence.

Philippe SIMONEAU répond qu'il n'est pas obligatoire que l'ATER soit recruté sur un profil qui le prépare au poste qui sera ouvert l'année suivante. Il y a plusieurs cas de figure où les ATER, notamment ministériels, sont positionnés sur un profil de poste avec une thématique recherche cohérente. Ils ne sont pas nécessairement liés à une ouverture de poste de MCF par la suite. Le poste cité a été libéré par un collègue du GEIHP suite à une promotion sur un emploi de professeur. Dans ce cas de figure, le poste libéré ne revient pas systématiquement au laboratoire ni à l'insertion pédagogique au sein desquels se trouvait la personne promue. Sur ce poste de MCF il y a donc une liberté en termes d'insertion pédagogique et d'insertion recherche.

Le Vice-Président Recherche explique qu'il y a un besoin pédagogique en microbiologie à l'ISTIA, lié au départ à la retraite d'un professeur qui enseignait la microbiologie. L'insertion recherche devait être discutée puisqu'il y avait trois unités de recherche sur Angers en capacité d'accueillir un microbiologiste : IRHS, GEIHP, CRCINA (équipe 7 ATOMYCA). L'IRHS n'a pas été envisagé puisqu'il s'agit d'un profil de microbiologie santé et non végétale. Le profil d'enseignement est axé en bactériologie. C'était donc plus logique de l'inclure au CRCINA, qui a une équipe de bactériologistes.

Cyril FLEURANT demande s'il est encore temps de rediscuter certains points du CPOM, notamment concernant l'équipe du CIRPaLL et le fléchage de la valence recherche des postes, d'ici le Conseil d'Administration de fin septembre.

M. ROBLÉDO répond qu'en termes de calendrier, le profilage des postes est fait au mois de janvier. Il précise le processus mis en place. Les propositions remontent des composantes et des unités de recherche. Il y a eu des discussions en juillet et fin août / début septembre. Ces propositions sont ensuite confrontées à une grille d'analyse. M. ROBLÉDO rappelle qu'il y a toujours une discussion

possible sur le profilage.

M. SIMONEAU explique que dans l'échéancier de cette année, le recrutement d'un PR et deux MCF est prévu et n'est pas remis en question. Il y a juste une discussion scientifique et technique à avoir sur le calendrier et la façon de raisonner à propos de ces postes dans les deux à trois ans à venir, pour être le plus pertinent possible.

Mme MATHIEU souhaite vivement cette discussion. Les départs à la retraite ont été anticipés il y a longtemps et doivent être réévalués à mi-parcours. Ce qui est proposé là, rend vulnérable la stratégie à mi-parcours si les postes « pilotes de projet » sont remis en question.

Monsieur SIMONEAU répond qu'il y aura discussion.

M. SALLÉ intervient sur le repyramidage du poste MCF en PR chez MOLTECH Anjou. Il demande, en cas de promotion d'un professeur, de ne pas attendre deux ans avant l'ouverture d'un poste MCF. Il souhaite que cela ait lieu dès l'année suivante.

M. ROBLÉDO répond que sur la construction rien n'a été imposé. La proposition faite s'inscrit dans la perspective d'une promotion possible. Si la stratégie fonctionne, un poste de MCF se libère. Il n'y a pas d'injonction budgétaire à le laisser en ATER un ou deux ans. Si tout est prêt chez MOLTECH Anjou aujourd'hui, il n'y a pas de soucis à avoir un poste de MCF dès l'année suivante. Ce sera revu dans la partie pluriannuelle qui fera suite à cette campagne d'emplois.

M. LE GALL explique qu'auprès de chaque composante le message de promotion a été porté. Le fait que le taux de recrutement de PR sera plus élevé que celui de MCF est assumé. Une attention particulière est portée sur la possibilité donnée aux femmes de bénéficier de promotions professionnelles.

M. VIOLIER rappelle que l'université s'était engagée, lors de la création du RFI Tourisme en 2015, à la création de 6 emplois sur la période du RFI, ce qui fait au moins un emploi par an. Il n'y a pas eu de création de poste cette année. Il en comprend les raisons mais tient à rappeler que le soutien du CNRS sur la thématique Tourisme et la création du RFI démontrent que l'activité de recherche à l'ESTHUA est bien réelle.

La campagne d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs pour l'année 2018 est soumise au vote. Elle est adoptée avec 41 voix pour et 8 absents.

## **2. Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018**

M. ROBLÉDO explique que pour le personnel BIATSS titulaire, le CT s'est prononcé de la manière suivante : 5 pour et 5 absents. Pour expliquer les abstentions, il faut savoir qu'il y a une organisation syndicale qui regrettait qu'il n'y ait pas de transformation de support du corps des attachés vers le corps des ITRF. Une autre organisation syndicale faisait le reproche inverse selon lequel il y avait un support du corps des ADJAENES qui passait vers les ITRF.

Au même niveau, il y a 9 postes (Cf. Annexes pour en voir les profils). A noter, quelques changements de BAP, ce qui justifie parfois le changement de filière.

Ensuite, M. ROBLÉDO signale un certain nombre de repyramidage de postes de personnel titulaire ITRF. Lorsqu'il s'agit d'adapter la technicité aux profils de postes et que le poste vacant est de la filière administrative (profil très large), il est difficile de positionner ces emplois dans la filière AENES. Il est donc nécessaire de procéder à des changements de filières.

M. ROBLÉDO explique que le nombre de postes BIATSS en catégorie C diminue au profit des catégories B et A. Dans le même temps, il y a quatre transformations de postes (support contractuel) en postes de titulaires, hors campagne Sauvadet. L'objectif est de donner à certains services un peu plus de stabilité.

M. ROBLÉDO indique que la campagne de recrutements porte sur 22 supports.

M. ROBLÉDO informe les membres que pour le personnel contractuel, 24 postes sont proposés. Certains vont peut-être encore un peu évoluer, sur les quotités notamment. A titre d'exemple, des postes à 50% pourraient voir leur quotité augmenter.

M. ROBLÉDO explique qu'il y a quelques créations qui se font en anticipation du recrutement de titulaires pour faire un « tuilage » entre le moment où le poste est vacant et celui où il est repris par un titulaire recruté. De plus, il y a quelques postes sur des appels à projets. Des postes sont négociés avec les composantes, sur lesquels des missions importantes doivent être occupées par du personnel et pour

lesquels l'autorisation d'effectuer un recrutement sur des ressources propres est donnée. Ce sont des missions à durée déterminée. Si la personne – en priorité de catégorie A – recrutée est en mesure de rester, une CDIisation pourrait, à terme, être proposée. Pour les catégories B et C ce n'est plus possible.

M. ROBLÉDO constate que l'apprentissage se développe à l'université avec l'accueil de plusieurs apprentis. Il y aura peut-être le recrutement d'un Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE) si le dispositif est pérennisé et si la demande effectuée est retenue.

M. ROBLÉDO poursuit en expliquant qu'il y a, malgré tout, 24 possibilités supplémentaires qui viennent s'ajouter à des contrats prolongés ou à des postes en phase de CDIisation. Cela représente un volume de 58 postes au total. Il insiste sur le fait que même si ce nombre paraît important, il n'en reste pas moins nettement inférieur à celui des années précédentes. En deux ans, de nombreux personnels ont été titularisés via le dispositif Sauvadet et de nombreux postes sont passés en CDI.

M. ROBLÉDO revient sur la dimension pluriannuelle de la campagne d'emplois. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas regarder le coût de la campagne d'emplois sur une année mais bien l'inscrire dans une dimension pluriannuelle. Cela évite d'en avoir une vision tronquée. Aujourd'hui la noria a un impact plutôt négatif sur le coût de la campagne d'emplois 2018, puisque cela représente une baisse de 770 000 euros pour les enseignants chercheurs et de 116 000 euros pour le personnel titulaire BIATSS. Ce phénomène s'explique par le fait que généralement la personne qui part est remplacée par un agent dont le coût salarial est un peu plus faible. M. ROBLÉDO poursuit en expliquant qu'en 2019, l'impact ne sera pas identique, puisque celui-ci agira sur 12 mois (sur 4 mois en 2018). Il faut aussi intégrer le coût de la campagne d'emplois de 2017 qui avait initialement un impact négatif mais dont le poids financier sera beaucoup plus important sur l'année 2018. Il y a également un certain nombre de mesures prises en 2016 dont les effets se ressentent sur les années 2017, 2018 et 2019.

M. ROBLÉDO rappelle que lorsqu'il y a cumul de ces différents points, le gain potentiel que l'on peut faire sur la campagne 2018 est assez rapidement compensé par des mesures qui s'incrémentent d'année en année.

Par ailleurs, le président rappelle également qu'il y a une augmentation du coût de la masse salariale auquel doit faire face l'université tous les ans – variant entre 900 000 euros et 1 000 000 d'euros. Lorsque la visibilité sur les marges de manœuvre pour l'année suivante n'est pas très claire, il faut être prudent sur les décisions prises au temps T.

M. GIMEL demande si le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est inclus dans les projections.

M. ROBLÉDO répond qu'il parlait des mesures prises par l'université. Le GVT, quant à lui, est subi et il faut y faire face inexorablement.

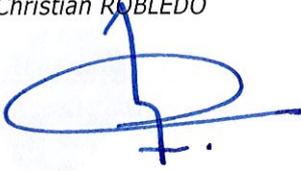
M. GIMEL demande s'il est pris en charge en partie par l'Etat, rappelant qu'au passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), il y avait eu un problème avec une absence totale de GVT dans les dotations aux établissements.

M. ROBLÉDO répond que lorsqu'il y a une création de postes, l'Etat apporte un soutien de 60 000 euros par an. Il rappelle que l'Etat s'était engagé à couvrir le GVT sur la masse salariale transférée au passage aux RCE. Actuellement, il n'y a aucune ligne budgétaire dans la notification pour couvrir le GVT.

M. ROBLÉDO explique que l'Etat a évalué un GVT solde pour chaque université. Il s'agit de calculer comment la masse salariale augmente et diminue avec les sorties. Pour l'Université d'Angers, en 2017, le GVT est de 600 000 euros. Ce montant pourrait être effectivement compensé par l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 11H et remercie les membres pour leur participation.

**Le Président de l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLEDO*



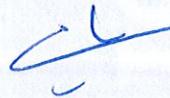
**Le Vice-président du Conseil d'administration,**  
*Didier LE GALL*



**Le Vice-président de la recherche**  
*Philippe SIMONEAU*



**Le Vice-président de la formation et de la vie universitaire,**  
*Sabine MALLET*



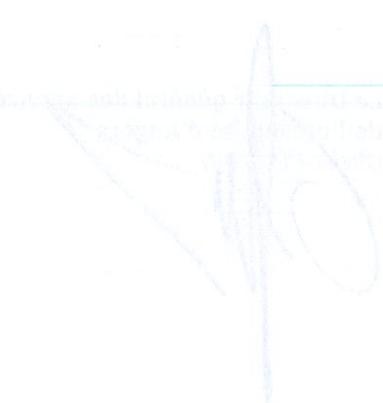
**Le Directeur général des services de l'université d'Angers**  
*Olivier HUISMAN*



# CONSEIL ACADEMIQUE

Séance du 20 septembre 2017

**Salle du Conseil – 9h30  
Présidence**



# Ordre du jour

1. Informations
2. Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2018
3. Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018

# 1. Informations

- 1.1 Point d'avancement UBL
- 1.2 Rapprochement avec l'Université du Maine
- 1.3 Nomination de Daniel Schaub Référent Intégrité Scientifique
- 1.4 Nomination de Samuel Delepine Chargé de mission Racisme Antisémitisme
- 1.5 Proposition de nomination de Dominique Chabasse Directeur du SMPPS (attente avis du CA du 28/09/2017)
- 1.6 Nomination d'Olivier Agnely Agent comptable
- 1.7 Elections des représentants des usagers aux conseils centraux le mardi 30 janvier 2018

## 2 - Campagne d'emplois enseignants 2018

### Vote du CT du 19/09/2017 : sur 10 votants, 10 voix pour

#### Personnels Enseignants-Chercheurs

- **77** postes d'enseignants-chercheurs au même niveau (73 à la CE 2017).
- **45** postes de PR ou MCF (35 à la CE 2017):
  - Dont 13 postes de PR qui se répartissent en :
    - 6 postes PR → PR
    - 7 postes PR → ATER
    - 9 postes de même CNU + 4 changements de CNU
  - Dont 32 postes de MCF qui se répartissent en :
    - 14 postes MCF → MCF
    - 16 postes MCF → ATER
    - 1 poste MCF → CDD (UFR Santé / SONAS)
    - 1 poste MCF → PAST temps plein (UFR Santé)
  - Soit un total de 23 postes de PR/MCF proposés en ATER
- **19 postes ATER (23 à la CE 2017)**
- **13 postes PAST (15 à la CE 2017)**

## 2 - Campagne d'emplois enseignants 2018

### Personnels Enseignants-Chercheurs

#### **Conséquences sur l'occupation des postes MCF et PR (selon l'occupation effective avant et après CE 2018)**

- **3 réfrigérations** : nouvelles occupations momentanées de supports de postes titulaires par des enseignants contractuels à compter de la CE 2018
- **19 maintiens de réfrigérations** : conservation de l'occupation de supports de postes titulaires par des enseignants contractuels
- **19 défrigérations** : nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels avant la CE 2018

## 2 - Campagne d'emplois enseignants 2018

### Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et contractuels

- **6 postes d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (PRAG/PRCE) au même niveau (8 à la CE 2017) :**
  - 4 PRAG même discipline (3 Eco. Gestion, 1 Lettres modernes)
  - 1 PRAG avec changement de discipline (Informatique/gestion → espagnol)
  - 1 PRAG → CDD (même discipline- russe)

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants						Objectifs rentrée 2018			
UFR, Ecole ou service	N° support	CORPS	Discipline	Objet de la vacance	Date de vacance	Objectif	CORPS	Discipline	
1	ESTHUA	713	PRAG	Economie Gestion	Mutation	01-sept-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Economie Gestion
2	DEG	617	PRAG	Economie et gestion	Retraite	01-nov-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Economie Gestion
3	IUT	236	PRCE	Economie et gestion	Mutation	01-sept-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Economie et gestion
4	IUT	205	PRAG	Informatique et gestion	Retraite	01-sept-18	MÊME NIVEAU	PRAG	Espagnol
5	DFC	1120	PRAG	Lettres modernes	Mutation	01-sept-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Lettres modernes
6	ESTHUA	621	PRAG	Russe	Mutation	01-sept-15	CONTRACTUEL	CDD	Russe



## 2 - Campagne d'emplois enseignants 2018

### Repyramidages et créations EEC

#### 4 repyramidages :

- 3 MCF → PR : UFR DEG, ISTIA, UFR SCIENCES
- 1 MCF → PRAG : IUT

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants										Repyramidages rentrée 2018			
UFR ou Ecole	N° support	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	NoUR	Objet de la vacance	Date de la vacance	Corps	CNU ou discipline	Insertion recherche	NoUR	Recrutement	
1	DEG	1274	MCF	5 - sciences économiques	GRANEM	EA 7456	PROMOTION	01-sept-17	PR	4 - Sciences politiques	Centre Jean Bodin	EA 4337	Campagne synchronisée 46.3
2	ISTIA	381	MCF	27 - informatique	LARIS	EA 7315	RETRAITE	01-sept-17	PR	61 - Génie informatique 27 - Informatique	LARIS	EA 7315	Campagne synchronisée 46.1
3	SCIENCES	124	MCF	32 - Chimie organique, minérale, industrielle	Moltech Anjou	UMR CNRS 6200	Retraite	01-juil-17	PR	32 - Chimie organique, minérale, industrielle	Moltech Anjou	UMR CNRS 6200	Campagne synchronisée 46.1
4	IUT	387	MCF	68 - Biologie des organismes	LETG-Angers	UMR CNRS 6554	CHANGEMENT AFFECTATION	01-sept-17	PRAG	Biologie			Campagne 2nd degré

## 2 - Campagne d'emplois enseignants 2018

### Bilan EEC par corps

POSTES	PR	MCF	PRAG PRCE	ATER	CDD/ CDI	PAST	Totaux
PR	9 (6 même niveau + 3 repyramidages)			7			16
MCF		14 (14 même niveau)		16	1	1	32
PRAG PRCE			6 (5 même niveau + 1 repyramidage)		1		7
ATER				19			19
PAST						13	13
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>87</b>



# 3 - Campagne d'emplois BIATTS 2018

Vote du Ct du 19/09/2017 : sur 10 votants, 5 pour et 5 abstentions

## Personnels BIATSS

- 9 postes au même niveau (16 à la CE 2017) :**
- dont 4 postes ATRF, 2 ADJENES, 1 ASI, 2 IGE
  - 5 postes dans la même filière et/ou même BAP ITRF
  - 2 changements de BAP (A→J, J→A) et 2 changements de filière AENES→ITRF

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants										Objectifs rentrée 2018	
UFR Direction	N° de poste	CORPS	BAP	Date de la vacance	MOTIF	CORPS	BAP	Fonctions			
1	IUT	57619E	ATRF	G 1	Décembre 2017	RETRAITE	ATRF	G	Opérateur logistique (maintenance et accueil)		
2	IUT	0970N17A101	ASI	A 1	Septembre 2017	NON REINTEGRATION	ASI	J	Responsable pôle financier		
3	DRIED	64870L	IGE	J 12	Novembre 2017	SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT	IGE	J	Directeur.trice adjoint.e DRIED		
4	DEVE	02627F	AAE	J 31	Mai 2018	RETRAITE	IGE	J	Directeur.trice adjoint.e DEVE		
5	DRH	38309	ADJENES	J 1	mai 2017	RETRAITE	ADJENES	J	Gestionnaire pôle BIATSS		
6	SANTE	28312Z	ADJENES	J 1	Mai 2017	RETRAITE	ATRF	G	Agent d'accueil		
7	SCIENCES	39747	ADJENES	J 1	Mai 2014	DISPONIBILITE	ADJENES	J	Gestionnaire scolarité- planning		
8	SCIENCES	57618D	ATRF	G 1	Décembre 2017	RETRAITE	ATRF	A	Aide à l'enseignement de TP de biologie et recherche		
9	ISTIA	40853F	ATRF	J 1	septembre 2017	REUSSITE CONCOURS	ATRF	J	Gestionnaire relations extérieures		



# 3 - Campagne d'emplois BIATTS 2018

## Personnels BIATSS

### 9 repyramidages (4 à la CE 2017) :

- 4 ADJENES vers : 1 IGE (DAF), 1 ASI (DPI), 2 TECH (UFR LLSH, UFR SANTE)
- 3 ATRF vers : 1 ASI (IUT), 2 TECH (DDN, DFC)
- 2 TECH vers : 2 ASI (DRIED, DEVE)

		Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants				Repyramidages rentrée 2018			
UFR Service Direction	N° de poste	CORPS	BAP	Date de la vacance	MOTIF	CORPS	BAP	Observations	
1	IUT	EX OEA12045	ATRF	G 1	Décembre 2016	RETRAITE	ASI	J	Responsable Pôle Relations extérieures.
2	DRIED	0970N15TH03	TECH	J 1	Juillet 2017	RETRAITE	ASI	J	Responsable antenne financière recherche
3	DEVE	000000X	TECH	J 1	Septembre 2017	CONCOURS INFRUCTUEUX	ASI	J	Responsable cellule Apogée
4	DDN	WQ0212	ATRF	E 1	Septembre 2017	REUSSITE CONCOURS	TECH	E	Technicien informatique pôle Santé (SAMI)
5	DPI	06824T	ADJENES	J 1	Septembre 2017	MUTATION EXTERNE	ASI	G	Responsable logistique accueil Présidence
6	DAF	04890R	ADJENES	J 1	Décembre 2017	RETRAITE	IGE	J	Chargé.e mission finances
7	LLSH	27590P	ADJENES	J 1	Avril 2018	RETRAITE	TECH	J	Gestionnaire au service Planning
8	SANTE	04900B	ADJENES	J 1	Mars 2016	RETRAITE	TECH	G	Coordinateur accueil et logistique
9	DFC	X000000	ATRF	J 2	octobre 2017	REUSSITE CONCOURS	TECH CS	J	Assistante formation

## 3 - Campagne d'emplois BIATTS 2018

### Personnels BIATSS

#### 4 créations (3 à la CE 2017):

- 4 créations avec suppression des supports de contractuels permanents correspondants : 1 ATRF (UFR SANTE), 1 TECH (UFR SANTE), 1 TECH (UFR SCIENCES), 1 TECH (DPI).

	UFR Direction	CORPS	BAP	Observations
1	DPI	TECH	G	Coordinateur.pôle accueil Saint-Serge
2	SANTE	TECH	A	Technicien.ne de laboratoire
3	SANTE	ATRF	J	Adjoint.e administratif.ive de laboratoire
4	SCIENCES	TECH	A	Technicien.ne de laboratoire

## 3 - Campagne d'emplois BIATTS 2018

### Bilan BIATSS par corps

	IGE	ASI	TECH	ATRF	ADJENES	Total
Mêmes niveaux	2	1		4	2	9
Repyramidages	1	4	4			9
Créations			3	1		4
TOTAL	3	5	7	5	2	22

# 3 - Campagne d'emplois BIATTS 2018

## Bilan contractuels

### 24 créations de postes

— **dont 15 sur financement établissement ou ressources propres composantes :**

- dans l'attente arrivée lauréats concours CE 2018 : 1 ASI (IUT – responsable pôle financier), 1 ATRF (DRH – gestionnaire RH).
- sur projets : 2 IGE (DPI – chargé.e d'opérations immobilières, DRIED – chargé.e d'études archives ouvertes),
- sur fonctions spécifiques : 1 ASI (DAF – chargé.e mission finances), 1 IGE (DPE – chargé.e d'études indicateurs)
- sur financement composante : 1 ASI (1 ASI (SUIO-IP – Guichet InfoCampus ++), 1 ATRF (ISTIA – appui RI), 1 IGE (DFC – Ingénieur chargé de l'ingénierie de parcours et de validation des acquis), 1 ASI (SANTE/DFC – commercialisation de l'offre de formation en Santé), 1 ASI (DEG – Coordinateur du pôle "partenariats"), 1 ASI (DEG/ESTHUA – Référent administratif relations internationales (mobilités)), 1 IGE (IP FC innovation pédagogique).
- pour répondre augmentation des besoins ou compensation transferts d'activités : + 0,1 ETP PSY (étudiants), + 0,5 ETP DI (gestionnaire mobilité sortante des étudiants).

— **dont 5 sur financements extérieurs ou projets AMI :**

- 1 IGE (Idefi-Remis) - 1 IGE (SCDA – chargé.e de mission BO+) - 1 IGE (SCIENCES/AMI Germinet – chargé.e de développement de l'offre BigData) 1 IGE (LLSH/LabUa AMI SHS – ingénieur pédagogique), 1 IGE (LLSH/SUIO-IP AMI SHS – ingénieur insertion pro).

— **dont 3 apprentis** (DPE, DDN, ISTIA) et **1 CAE** (ISTIA – gestion des relations quartier).



UNIVERSITÉ  
angers

## 3 - Campagne d'emplois BIATTS 2018

### Bilan CONTRACTUELS par type de contrat

	Contrat A3	Contrat A2	Contrat A1, PSY et ASS	Contrat B	Contrat C	Apprenti	CAE	Total
Mêmes niveaux			4		1			5
Prolongations	1	1	4	2	15		1	24
Cédésisations			3		1			4
Repyramidages			1					1
Créations	1	9	7	1	2	3	1	24
TOTAL *	2	10	19	3	19	3	2	58

# Coût campagne d'emplois 2018

## Coût campagne d'emploi 2018

Population	2017 vs BPI	2018 vs 2017	2019 vs 2017
Titulaires Enseignants et Enseignants-chercheurs		-770136€	-285088€
Titulaires Biatss		-116693€	+299098€
Contractuels	+209467€	+418565€	+418565€*
- dont financement externe	-26868€	-211950€	-211950€*
<b>Total CE 2018</b>	<b>+182599€</b>	<b>-680214€</b>	<b>+220625€</b>

\* Si reconduction des contrats 2018 en 2019

# Coût campagne d'emplois 2018

## Rappel coût campagne d'emploi 2017 (par rapport à 2016)

Population	Impact 2017	Impact 2018
Titulaires Enseignants et Enseignants-chercheurs	-332451€	-1575€
Titulaires Biatss	-49416€	+228292€
Contractuels	+409885€	+417381€
- dont financement externe	-208743€	-208743€
<b>Total CE 2017</b>	<b>-180725€</b>	<b>+435355€</b>

# Coût campagne d'emplois 2018

## Rappel de l'effort financier engagé sur 2017-2019 (par rapport à 2016)

	2017	2018	2019
NBI et compléments de rémunération	+ 4422 €		
Primes BIATSS titulaires	+ 96888 €		
Contractuels BIATSS	+ 100794 €	+ 209060 €	+ 277279 €
Contractuels enseignants	+ 8798 €		
Concours réservés	+ 22972 €	+ 88900 €	+ 74646 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 233874 €</b>	<b>+ 297960 €</b>	<b>+ 351925 €</b>